

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 36 (1999)  
**Heft:** 1378

**Artikel:** La neutralité, historiquement : une invention du XIX siècle  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014587>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Une invention du XIX<sup>e</sup> siècle

*La neutralité est aujourd'hui considérée comme un socle sur lequel repose l'identité helvétique. Cela n'a pas toujours été le cas.*

## Explications.

**D**ANS NOTRE MÉMOIRE historique scolaire, Marignan consacre la fin de la puissance militaire des Confédérés et le retrait de la Suisse des affaires internationales. De ce traumatisme serait né le concept de neutralité. Faux, rétorque Andreas Suter, un historien zurichois (NZZ, 13 février 1999). Pour la Confédération, la guerre reste toujours une option. En 1815 encore, 20 000 Suisses combattaient Napoléon aux côtés des alliés. La retenue helvétique tient plutôt au fait que la Confédération, dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, n'est plus en mesure d'adapter son armement au standard de ses voisins européens. C'est sa faiblesse militaire qui la retient d'intervenir militairement, plutôt que son attachement à la neutralité.

En réalité, la politique de neutralité, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, trouve son origine dans le Congrès de Vienne en 1815. La neutralisation de la Suisse est conçue par les grandes puissances comme un facteur d'équilibre militaire au sein du continent, propre à favoriser la paix. Mais cette neutralité n'empêche pas les particuliers et les entreprises de maintenir leurs relations commerciales et financières avec les belligérants. Dans cette perspective, neutralité, libre-échange et libéralisme restent parfaitement compatibles. Cette conception instrumentale de la neutralité prévaut toujours en 1848, puisqu'elle n'est pas évoquée dans la Constitution du nouvel État fédéral. À cette époque on imagine même un abandon possible de la neutralité «dans l'intérêt de notre indépendance».

C'est à la fin du siècle seulement que les historiens tentent de justifier les ra-

cines séculaires de la neutralité helvétique. Qu'est-ce qui nécessite alors la construction de ce mythe ? Dès le début des années quatre-vingt, la Suisse est soumise à de fortes pressions de la part de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche. Les trois puissances reprochent à notre pays d'accueillir trop généreusement les opposants à leurs régimes et de tolérer leurs activités subversives. Elles menacent de résilier de statut de neutralité perpétuelle accordé en 1815, puisque cette république libérale représente un danger pour la stabilité des empires. D'où l'entreprise historique consistant à rechercher des racines anciennes à un statut que le Congrès de Vienne n'aurait fait que confirmer.

## Revenir aux sources

La référence à la neutralité a sans aucun doute bien servi la Suisse. Mais les conflits modernes ne distinguent plus État et économie, sphères publique et privée. La guerre est devenue totale. Dès lors il n'est plus possible de la considérer comme un phénomène inéluctable et de renoncer à tout jugement moral à l'égard des belligérants. Ces caractéristiques des conflits modernes nous imposent de revenir à la conception originale de la neutralité, un moyen parmi d'autres qu'il faut savoir adapter, voire abandonner selon les circonstances. *jd*

## TAXE SUR L'ÉNERGIE

# Urgente et utile

**L**E CONSEIL DES ÉTATS va-t-il se rallier à la décision de la Chambre du peuple et fixer à 0,6 centime par kWh la taxe sur les agents énergétiques non renouvelables ? Les raisons qui militent en faveur de cette taxe sont nombreuses. Décision la semaine prochaine.

Les grands principes constitutionnels doivent nourrir l'action de l'État. En 1971, peuple et cantons donnaient mandat à la Confédération de prendre les mesures nécessaires à la protection de l'environnement. En 1991, ils lui confiaient le soin d'encourager l'usage rationnel de l'énergie et les énergies renouvelables. Mais il y a loin des déclarations aux faits : nous continuons à gaspiller l'énergie puisque seul le 40% de ce que nous consommons nous est vraiment utile, le reste se dissipe en chaleur dans l'atmosphère.

Une inefficience crasse, facilement surmontable pourtant si nous équipions nos véhicules, nos immeubles et nos usines avec les techniques les plus

modernes. Mais voilà, le coût de l'énergie est si bas qu'il ne stimule pas ces adaptations. Résultat : notre consommation énergétique croît plus rapidement que le produit intérieur brut et nous émettons toujours plus de gaz carbonique.

Depuis une trentaine d'années, les réglementations comme les campagnes d'information se sont multipliées, avec un succès plus que mitigé. Le temps est venu de donner un coup de fouet aux énergies renouvelables ; c'est le but de cette taxe. L'environnement y trouvera son compte, mais aussi l'emploi avec à la clé des dizaines de milliers de postes de travail nouveaux.

Aux thuriféraires de l'économie de marché, on rappellera qu'ils sont beaucoup moins regardants lorsque l'État assume la presque totalité de la responsabilité civile en matière nucléaire et que les consommateurs d'énergie fossile reportent sur la collectivité et sur les particuliers les dommages provoqués par les émissions. *jd*

# Fabrique de DP

**N**OUS CHERCHONS UNE personne bénévole qui contribuerait à nos actions promotionnelles.

**V**ous avez une expérience en marketing, des idées à revendre pour faire connaître notre journal ?

**V**ous apportez concepts et coordination, nous fournissons les moyens financiers et le personnel. *réd.*